

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'EXPLOITATION D'ENTAILLES SANS CONTINGENT

NOTES

- Inscrire votre numéro de FPAQ en haut à droite du formulaire (le cas échéant).
- Le terme « érablière » désigne l'ensemble des fonds de terre supportant les érables servant à la production de sève d'érable.
- Joindre à ce formulaire toute la documentation et toutes les informations utiles au règlement de votre dossier.
- Le générique masculin est utilisé sans discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte.

Identification du producteur

Nom de l'entreprise ou
du producteur :

NIM (numéro d'identification ministériel du MAPAQ) :

Adresse de correspondance du producteur

Nom du contact :

Prénom du contact :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Courriel :

Téléphone résidence :

Téléphone travail :

Cellulaire :

Télécopieur :

Statut de producteur

Cochez la case qui s'applique à votre situation actuelle :

Je détiens déjà un contingent intérimaire

Je ne détiens aucun contingent intérimaire

Déclaration d'entailles

Je reconnais avoir exploité des entailles sans contingent et avoir mis en marché, en tout ou en partie, le produit de ces entailles en vrac et/ou au détail par intermédiaire depuis la récolte _____

À cet effet, je fais la déclaration suivante afin de vous informer de ma situation quant au nombre d'entailles exploitées au cours des années, le tout tel que cela apparaît à mon plan d'érablière.

Année de commercialisation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'entailles exploitées AVEC contingent								
Nombre d'entailles exploitées SANS contingent								

Engagements et déclarations

Je m'engage à fournir toutes les informations véridiques sur les productions annuelles du produit visé en provenance des entailles exploitées avec et/ou sans contingent et je m'engage à convenir d'une convention de transaction avec la Fédération concernant la mise en marché du produit visé produit à partir des entailles sans contingent depuis leur installation.

Je comprends qu'à compter de l'année de commercialisation 2015, je serai tenu d'acquitter la pénalité équivalente à 1,20 \$/livre prévue à l'article 22 du *Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec* sur toute quantité de produit visé issue des entailles exploitées sans contingent. À cet égard, la Fédération établira un ratio en fonction des entailles avec contingent et celles sans contingent afin de déterminer les quantités sur lesquelles les pénalités seront appliquées annuellement.

J'accepte que la pénalité de contingentement précitée soit imputée directement à tout montant qui pourra m'être versé par la Fédération. Pour les quantités vendues au détail par intermédiaire, je comprends que la pénalité sera facturée en fonction de mes déclarations et pourra alors être acquittée par chèque.

Je comprends que les productions livrées à l'agence de vente issues d'entailles sans contingent seront payées conformément au *Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles*.

Je comprends que le fait de livrer du sirop d'érable issu d'entailles sans contingent à l'agence de vente ou encore de vendre sur le marché du détail avec intermédiaire sans la détention d'un contingent n'est pas constitutif de droits acquis à cet égard ni de privilèges ou de priorités quant à une future émission de contingent et n'est pas une ouverture à légitimer une production et une mise en marché sans contingent.

Je comprends que l'exploitation d'entailles sans contingent ne me permettra pas de bénéficier du programme de croissance de contingent tel que prévu à l'article 19.2 du *Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec* et ce, tant que j'exploiterai des entailles sans contingent, à moins que la totalité de la production du sirop provenant de ces entailles soit vendue directement aux consommateurs.

Je m'engage à respecter la réglementation en vigueur et la Convention de mise en marché applicable.

Je m'engage par ailleurs à demander du contingent supplémentaire pour ces entailles sans contingent lors de futures émissions de contingent par la Fédération.

Je m'engage à produire un Plan d'érablière à jour dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la signature de ce formulaire, si ce n'est déjà fait. Ce Plan d'érablière fera état de la totalité des entailles que j'exploite directement ou indirectement dans toute érablière.

Je m'engage à ne pas ajouter ou exploiter d'autres entailles que celles figurant à mon Plan d'érablière sans d'abord obtenir une autorisation expresse et écrite de la Fédération et à ne pas commercialiser le produit visé issu d'autres érablières que celles déclarées à mon Plan d'érablière.

Autres informations

ET J'AI SIGNÉ _____

À _____

(Signature du producteur)

(Ville)

CE _____

(Date)

P. S. : La transmission de ce formulaire par voie électronique fait foi de signature.